

Calcul de la rente au RREGOP selon la situation que la personne conserve ou non son assurance invalidité à deux (2) ans de la prise effective de la retraite.

Deux scénarios :

Arrêt de paiement de l'assurance invalidité :

A) La personne a prévu prendre sa retraite en juin 2018. Elle cesse le paiement de son assurance invalidité avant son invalidité en cours d'année 2017. **En juin 2017**, elle subit un arrêt de travail et ne peut reprendre le travail pour les deux années qui suivent. Pendant ces deux années, son employeur paie son revenu au pourcentage de l'assurance jusqu'en juin 2019. À ce moment, la personne doit prendre sa retraite (selon sa rente de la RREGOP) car il n'y aura plus de revenus à cause des assurances arrêtées 2 ans plus tôt.

Continuité de paiement de l'assurance invalidité :

B) La personne a prévu prendre sa retraite en juin 2018. Malgré sa décision, elle continue le paiement de son assurance invalidité jusqu'à la prise de la retraite. **En juin 2017**, elle subit un arrêt de travail et ne peut reprendre le travail pour l'année qui suit, soit 2017-2018. Elle risque d'être encore en arrêt en juin 2018 et retarde donc de remettre sa lettre de démission ~~en mars 2018~~. Pendant les deux années qui suivent (2017-2018 / 2018-2019), son employeur paie son revenu au pourcentage de l'assurance jusqu'en juin 2019. À ce moment, l'employeur ayant rempli son obligation de paiement, c'est la SSQ qui prend le relais pour une année (année additionnelle d'exonération), jusqu'en juin 2020. La personne prend alors sa retraite (selon sa rente de la RREGOP) en ayant reçu une année de plus de rente-prestations d'invalidité et une année de plus au calcul de sa rente.

Bien sûr, aucun scénario n'est mauvais et a sa valeur selon la situation de chaque personne. Le scénario A peut ne pas déranger une personne dont les revenus sont suffisants et le scénario B, être avantageux pour les deux personnes.

[Vous pouvez consulter le document PDF qui accompagne ce message et qui l'illustre très bien.](#)

[Lucie Emond](#)
[Dossier retraite](#)